



Avis de publication

MAIRIE DE JASSERON

Monsieur le Maire de Jasseron certifie que le registre des délibérations du Conseil municipal dont la séance s'est tenue le 7 mars 2023 a été publié ce jour et qu'il a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui à la mairie, située 53 rue Julien Manissier.

Toutes les délibérations de cette séance ont été télétransmises en préfecture le 14 mars 2023 et sont exécutoires à compter du 14 mars 2023, date de publication.

Listes des actes publiés :

- délibération n°CM2023.03-01 du 7 mars 2023 relative à l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants
 - ➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2023.03-02 du 7 mars 2023 relative au projet de modernisation des systèmes d'éclairage des bâtiments publics locaux – approbation du plan de financement
 - ➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2023.01-03 du 7 mars 2023 relative à l'attribution d'une subvention à l'association « Le COuac » au titre de l'année 2023
 - ➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2023.03-04 du 7 mars 2023 relative à la participation du public par voie électronique concernant les modifications d'exploitation projetées sur la centrale d'enrobage à chaud de la société APRR et ses installations connexes situées sur le territoire des communes de Ceyzériat et de Saint-Just présentées par la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR)
 - ➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2023.03-05 du 7 mars 2023 relative au partenariat avec le Conseil départemental de l'Ain pour le fonctionnement d'une bibliothèque publique
 - ➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2022.03-06 du 7 mars 2023 relative au partage du droit de pêche à l'étang des Bénonnières – convention à conclure avec l'association « Amicale des pêcheurs Ain Bresse Revermont » (APABR)
 - ➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2022.03-07 du 7 mars 2023 relative au dispositif « Cantine à 1 € » - aide de l'Etat à la mise en place d'une tarification sociale des cantines scolaires
 - ➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

Avis affiché ce jour dans le lieu indiqué ci-dessus.

Fait à Jasseron, le 14 mars 2023

Sébastien GOBERT
Maire

